

Les principales étapes du budget participatif

Plusieurs étapes sont nécessaires afin d'aboutir à la sélection des projets. En voici les grandes lignes et le calendrier encadrant ces étapes :



Du 1er mai au 15 juin 2023 : Les Sparnaciens soumettent leurs projets.

Du 15 juin à fin septembre 2023 : Les services municipaux recueillent et évaluent la faisabilité des projets, d'un point de vue technique, juridique et financier.

Du 6 au 18 novembre 2023 : Les Sparnaciens, âgés de plus de 14 ans uniquement, sont invités à désigner les lauréats, par voie numérique ou papier. Ils peuvent sélectionner trois projets par ordre de préférence.

Décembre : Les résultats sont proclamés.

Contact

Renseignements :

Service de proximité

Courriel : budget.participatif@ville-epernay.fr

Tél. : 03 26 53 36 05

Documents

[Règlement budget participatif 2023](#)